## PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 28 avril 1960.

(21)

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Gordon K. Fraser.

Présents: MM. Asselin, Badanai, Bourget, Brassard (Chicoutimi), Brassard (Lapointe), Browne (Vancouver-Kingsway), Chevrier, Creaghan, Deschatelets, Fisher, Fraser, Horner (Acadia), Howe, Kennedy, Lessard, Martini, McGregor, McPhillips, Pascoe, Payne, Phillips, Pigeon, Pratt, Smith (Lincoln), et Wratten — (25).

Aussi présent : M. Walter Smith, d'Ottawa, représentant exécutif des chemins de fer Nationaux du Canada.

Le Comité reprend l'étude de la perception du péage aux ponts Jacques-Cartier et Victoria, à Montréal (Québec).

Le président rappelle à M11e Paulette Cyr, interprète, qu'elle reste assermentée.

Le Comité approuve à l'hunanimité la demande de MM. McGregor et Pigeon qui désirent que soit retirée la motion qu'ils ont respectivement proposée et appuyée le 26 avril au sujet de la déposition de rapports confidentiels des enquêtes du National-Canadien au sujet de péagers du pont Jacques-Cartier.

A la lumière de l'interrogatoire qu'on dû subir les témoins et des réponses qu'ils ont données au cours des dernières séances, le président fait part au Comité de son inquiétude qu'au cours des séances à venir on fasse allusion d'une façon non intentionnelle aux péagers ou aux accusations dont quelques-uns ont à se défendre devant les tribunaux et que cela puisse influer sur leur défense ou sur leur condamnation. Il dit qu'il a consulté le secrétaire-légiste de la Chambre et que ce dernier est d'avis que la poursuite de l'enquête par le Comité pourrait nuire à la défense ou influer sur la condamnation des péagers accusés.

Il est donc proposé par M. Howe, appuyé par M. Payne, que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Après débat, avec l'appui de M. Payne, M. Howe propose que sa motion soit modifiée et se lise comme il suit:

Que le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 3 mai et que, entre-temps, le président et le comité directeur obtiennent l'avis du ministre de la Justice sur l'opportunité de continuer ces séances.

La motion, ainsi modifiée, est mise aux voix et adoptée par 21 voix contre une.

Un interprète du français à l'anglais et un sténographe de langue française ont respectivement interprété et sténographié les questions et les réponses faites en français au cours des témoignages.

À 9 heures et demie du matin, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 3 mai 1960,